

## **Parentalité**

La mère et le père ne sont pas parents de l'enfant du seul fait de le concevoir, de l'engendrer et de le mettre au monde. Au-delà de cette parenté physique intervient le partage avec l'enfant de la totalité qu'il amène comme exigence et comme besoin issus de la nature de son être natal. L'entente de l'être de totalité de l'enfant définit la réelle parentalité.